

Plan d'action en matière d'éducation

JUIN
2018

La voie à suivre



Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 2 |
| Contexte | 3 |
| Gouvernance | 5 |
| Mise en œuvre | 6 |
| Neuf domaines ciblés | 7 |
| 1. Inclusion scolaire | 7 |
| 2. Santé mentale et bien-être des élèves..... | 8 |
| 3. Mathématiques | 9 |
| 4. Lecture | 10 |
| 5. L'éducation des Autochones et la sensibilisation à la culture autochtone | 11 |
| 6. Éducation multiculturelle..... | 13 |
| 7. Petite enfance | 14 |
| 8. Éducation à la carrière et éducation coopérative..... | 16 |
| 9. Formation et perfectionnement professionnel des enseignants..... | 17 |
| Responsabilisation et surveillance du rendement | 19 |
| Annexe I : Consultations | 20 |
| Annexe II : Recommandations à court terme | 21 |
| Annexe III : Recommandations à moyen terme | 30 |
| Annexe IV : Recommandations à long terme | 43 |

Introduction

Dans le document intitulé **The Way Forward: A vision for sustainability and growth in Newfoundland and Labrador**, le gouvernement s'est engagé à mettre sur pied le Groupe de travail du premier ministre sur l'amélioration du rendement scolaire. En novembre 2016, ce groupe de travail a été chargé de tenir une vaste consultation sur l'élaboration d'une nouvelle orientation du système d'éducation provincial comportant neuf domaines, dont :

1. L'inclusion scolaire;
2. La santé mentale et le bien-être des élèves;
3. Les mathématiques;
4. La lecture;
5. L'éducation des Autochtones et la sensibilisation à la culture autochtone;
6. L'éducation multiculturelle;
7. La petite enfance;
8. L'éducation à la carrière et l'éducation coopérative;
9. La formation et le perfectionnement professionnel des enseignants.

Le 25 juillet 2017, le Groupe de travail du premier ministre a publié son rapport, intitulé **Now is the Time : The Next Chapter in Education in Newfoundland and Labrador**. On peut y lire 82 recommandations, dans les neuf domaines ciblés, pour améliorer les résultats scolaires à Terre-Neuve-et-Labrador. Lors de la publication de ce rapport, le gouvernement a accepté les recommandations et s'est engagé à élaborer un Plan d'action en matière d'éducation.

Les travaux terminés à ce jour, ainsi que les allocations budgétaires et la publication du Plan d'action en matière d'éducation témoignent de l'engagement du gouvernement. Ce Plan d'action concorde avec le mandat du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance visant à faire en sorte que tous les enfants de Terre-Neuve-et-Labrador aient accès à un milieu d'apprentissage sécuritaire, accueillant et inclusif et à un système d'éducation à l'écoute des forces et des besoins des élèves.

Contexte

L'éducation est un des investissements les plus importants qu'une société puisse faire pour son avenir. Au cours des cinquante dernières années, Terre-Neuve-et-Labrador a été marquée par l'arrivée d'un personnel enseignant très instruit; la construction d'écoles ultramodernes; un programme modernisé et pertinent; et la mise sur pied de programmes et de services pour les élèves ayant des besoins particuliers. Ces investissements ont porté fruit.



Bien que les résultats dans le système d'éducation provincial se soient considérablement améliorés, il est important de chercher sans cesse à surmonter les obstacles et à saisir des occasions de mettre en œuvre des approches d'enseignement et d'apprentissage éprouvées pour tous les élèves. Nous contribuerons ainsi à faire en sorte que les diplômés soient préparés à faire la transition vers la vie après l'école. Historiquement, les résultats de certaines populations d'élèves sont moins bons dans le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année, en raison de différentes conditions de vie. Dans la mise en œuvre de ce Plan d'action, le gouvernement reconnaîtra la diversité des expériences de vie et l'influence qu'elles ont sur les styles d'apprentissages et les résultats scolaires des élèves. Tous les élèves seront admis : filles, garçons, enfants de diverses identités sexuelles; élèves handicapés; élèves autochtones; ceux et celles qui viennent d'arriver à Terre-Neuve-et-Labrador et les enfants et les jeunes de la communauté LGBTQI2-S.

La publication des recommandations du Groupe de travail, en juillet 2017, a suscité beaucoup d'intérêt dans le milieu de l'enseignement. Les éducateurs, les partenaires de la collectivité et les organismes éducatifs non gouvernementaux ont remarqué que ces recommandations marquaient le début d'un changement dans le système d'éducation et que la réforme ne devait pas se limiter aux domaines ciblés par le Groupe de travail.

Depuis septembre 2017, l'équipe de mise en œuvre du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance rencontre des groupes communautaires, des organismes voués à l'éducation, la **Newfoundland and Labrador Teachers' Association** (association des enseignants de Terre-Neuve-et-Labrador), le personnel des conseils scolaires et des représentants d'autres ministères du gouvernement afin d'analyser les recommandations et d'élaborer une stratégie de mise en œuvre.

À l'avenir, le dialogue permanent avec les intervenants alimentera d'autres initiatives en vue d'améliorer l'exécution du programme et les résultats des élèves. Les parents occupent une place importante dans ces travaux. Leurs propositions au Groupe de travail ont apporté une perspective critique qui a contribué à donner forme aux recommandations du rapport. Les mécanismes de responsabilité intégrés à ce Plan d'action permettront de nous assurer que les parents sont tenus au courant de la mise en œuvre des recommandations et qu'ils ont la possibilité de faire part de leurs commentaires.

Bien que le Groupe de travail ait été mandaté pour mener des consultations sur neuf domaines ciblés, tous les domaines du programme seront visés par l'intermédiaire du renouvellement constant du programme, des avancées des aides techniques et du soutien en perfectionnement professionnel aux enseignants, au personnel des conseils scolaires et aux éducateurs de la petite enfance.



Governance

Le changement transformationnel envisagé dans **Now is the Time** nécessitera de solides partenariats et de la collaboration. Un Comité directeur a été mis sur pied pour superviser la mise en œuvre de ce Plan d'action. Le Comité directeur relève du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et se compose :

- Des sous-ministres des ministères de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (président); de la Santé et des Services communautaires; des Enfants, des Aînés et du Développement social; et de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du Travail;
- De directeurs généraux du Newfoundland and Labrador English School District et du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador;
- Du doyen de la faculté d'éducation de l'Université Memorial;
- Du directeur exécutif de la **Newfoundland and Labrador Teachers' Association**.

Ces décideurs du gouvernement et du milieu de l'enseignement fourniront de l'orientation en ce qui a trait à la mise en œuvre. Les comités sont responsables de nombreuses recommandations que l'on retrouve dans les neuf domaines ciblés. Ces comités se composent de professionnels aux expertises variées provenant de différents ministères du gouvernement, des systèmes d'éducation et de santé et du secteur communautaire. Chacun des comités relèvera directement du Comité directeur.

La recherche a démontré que des enfants en bonne santé apprennent mieux, et que ceux qui sont instruits sont en meilleure santé, toute leur vie. À Terre-Neuve-et-Labrador, tous les ministères au service des jeunes ont un rôle à jouer dans le soutien aux enfants et aux jeunes en vue de leur faire réaliser leur plein potentiel. Un secrétariat a été établi pour soutenir la collaboration et la coordination relativement aux recommandations où des partenariats solides sont nécessaires.

Mise en œuvre

Des calendriers et des responsabilités figurent dans ce Plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations. Depuis septembre 2017, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance rencontre des organismes professionnels et communautaires pour discuter des recommandations et explorer les possibilités de collaboration pour leur mise en œuvre. Une liste des consultations qui ont eu lieu depuis la publication des recommandations figure à l'**Annexe 1**.

La mise en œuvre des recommandations se fera en trois étapes. Les délais prévus pour chaque recommandation ont été déterminés sur la base de ce qui suit :

- la question de savoir si le Groupe de travail avait déjà établi un délai;
- le niveau de complexité de la recommandation;
- l'urgence de la mise en œuvre, telle qu'elle a été déterminée par l'intermédiaire des consultations;
- la question de savoir si les travaux étaient déjà en cours dans le domaine ciblé en question.

Les recommandations du Groupe de travail seront mises en œuvre de la façon suivante :

- À court terme : 31 recommandations seront achevées ou passablement avancées au cours de la première année (d'ici septembre 2018);
- À moyen terme : 40 recommandations supplémentaires seront achevées ou passablement avancées entre la deuxième et la quatrième année (d'ici septembre 2021);
- À long terme : les 11 recommandations restantes seront achevées ou passablement avancées pendant la cinquième année (d'ici septembre 2022).

Les sections suivantes offrent un aperçu de chacun des neuf domaines ciblés de ce Plan d'action. Les **Annexes 2 à 4** donnent de l'information sur les délais de mise en œuvre et les responsabilités pour chaque recommandation.

9 Neuf domaines ciblés

1. Inclusion scolaire

Tous les enfants ont le droit à une éducation de qualité et à une chance équitable d'apprendre. Au moment de commencer les programmes de la petite enfance et d'entrer dans le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année, les enfants ont, individuellement, leurs propres expériences, habiletés, structures familiales, intérêts et antécédents culturels. Les éducateurs doivent tenir compte de ces différences individuelles lorsqu'ils prennent des décisions relativement aux approches d'enseignement et d'apprentissage. Les programmes de la petite enfance et les communautés scolaires sont tous deux responsables de l'apprentissage et du bien-être de tous les enfants.

Le Groupe de travail a entendu dire que l'approche de l'inclusion scolaire, présentée en 2009 comme modèle de prestation de soutien aux élèves ayant des besoins particuliers, ne fonctionnait pas. Au sein du système d'éducation de la maternelle à la 12^e année, on observe une croyance généralisée voulant que l'on doive enseigner à tous les élèves dans la salle de classe normale, avec leurs pairs, sans égard aux élèves ayant des besoins particuliers ni au niveau de soutien requis. C'est ce qui a fait que l'on a dû imposer aux enseignants en adaptation scolaire d'offrir du soutien à même les salles de classe normales, avec quelques occasions d'offrir leurs services en petits groupes ou de façon « retirée dans un coin ».

Le Groupe de travail a recommandé qu'une nouvelle politique sur les services de soutien aux élèves soit élaborée afin d'articuler clairement une approche différente pour la prestation des programmes et l'offre de soutien. La nouvelle politique inclura des options de stage allant d'une présence permanente en salle de classe à une présence ponctuelle, pendant quelques parties de la journée, dans un autre endroit, mais toujours en milieu scolaire, afin de pouvoir demeurer à l'écoute des besoins d'apprentissage des élèves. Les



enseignants créeront en collaboration des expériences d'apprentissage pour les élèves à l'aide d'une structure par paliers et axée sur l'élève qui servira d'indicateur quant au niveau d'intervention le plus approprié. La priorité sera donnée à un milieu d'apprentissage où l'enseignement adapté à l'élève est la norme.

La mise en œuvre de ce Plan d'action se traduira par ce qui suit :

- une nouvelle politique sur les services de soutien aux élèves qui tient dûment compte de tous les élèves;
- des mécanismes et des processus permettant le transfert sans heurt des renseignements et de la documentation sur les élèves, de la garde d'enfants d'âge préscolaire et des programmes d'intervention jusqu'à l'école, à tous les niveaux scolaires et dans les établissements d'enseignement postsecondaire, de sorte qu'aucun temps d'enseignement ne soit perdu, à quelque niveau que ce soit de la planification et de l'affectation du personnel de soutien;
- une prestation de services harmonieuse, à l'année, par les professionnels de l'éducation et de la santé pour les enfants et les jeunes ayant des besoins déterminés d'interventions liées à la santé;
- du soutien et des services simplifiés et coordonnés dans tous les ministères pour les enfants ayant des besoins complexes;
- des principes de la conception universelle de l'apprentissage intégrés au programme à mesure qu'il se renouvelle et à la conception du milieu d'apprentissage, afin de créer des occasions d'apprentissage plus souples pour tous les apprenants;
- l'ajout d'aides-enseignants, qui travaillent sous la direction des professeurs de classe et qui pourront offrir du soutien pédagogique aux élèves;
- des liens renforcés entre les politiques de santé et d'éducation et le personnel afin d'améliorer les services de soutien professionnel aux enfants et aux jeunes;
- des améliorations aux programmes de formation initiale des enseignants et à l'apprentissage professionnel pour les élèves ayant des besoins particuliers et en ce qui a trait au comportement des élèves;
- l'utilisation optimale de la technologie d'assistance par l'intermédiaire de l'apprentissage professionnel pour les enseignants et d'une gestion et d'un déploiement des ressources efficaces.

2. Santé mentale et bien-être des élèves

La santé mentale des élèves constitue une préoccupation importante pour les dirigeants d'école, les éducateurs, les parents, les élèves et le public. Le bien-être physique, mental et social des élèves est primordial si l'on veut que les résultats scolaires s'améliorent. Les communautés scolaires ont la responsabilité collective de renforcer et de promouvoir la résilience et le bien-être chez les enfants et les jeunes.

Le Consortium conjoint pancanadien pour les écoles en santé, partenariat des gouvernements provinciaux et territoriaux assurant la collaboration entre les secteurs de la santé et de l'éducation, est une ressource qui apporte du soutien aux initiatives en matière de santé mentale et de bien-être. Il a comme mandat de renforcer la coopération et la capacité ainsi que de promouvoir une santé scolaire globale. La mise en œuvre du cadre de santé scolaire globale du Consortium est un élément clé de ce Plan d'action. Ses quatre piliers sont les environnements social et physique; l'enseignement et l'apprentissage; la politique; et les partenariats et services.

Pour que la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail soit une réussite, il faudra un engagement et de la collaboration du côté des ministères du gouvernement, ainsi que des conseils scolaires, des régies régionales de la santé, de l'Université Memorial et des partenaires communautaires.

La mise en œuvre de ce Plan d'action se traduira par :

- une meilleure éducation en santé mentale et bien-être pour les enseignants et les éducateurs de la petite enfance, grâce à la formation initiale des enseignants et à un apprentissage professionnel continu;
- un apprentissage social et émotionnel intégré au programme;
- un ensemble d'indicateurs pour les problèmes futurs en santé mentale et en toxicomanie;
- des objectifs d'apprentissage précis pour la santé mentale et la toxicomanie des élèves dans une majeure partie du programme au fur et à mesure qu'il est renouvelé;
- une accessibilité accrue aux services de santé pour les enfants et les jeunes et une prestation des services plus rapide;
- un examen des rôles et responsabilités du personnel spécialisé comme les psychopédagogues, les orthophonistes et les conseillers en orientation, afin qu'ils soient plus accessibles grâce à une prestation de service améliorée aux enfants et aux jeunes;
- des politiques et des procédures en vue de s'attaquer à l'absentéisme chronique et au décrochage scolaire.



3. Mathématiques

Depuis quelques années, les mathématiques sont une source de préoccupation pour les parents, les enseignants, les élèves et d'autres intervenants clés. Bien que le rendement des élèves de Terre-Neuve-et-Labrador soit au-dessus de la moyenne dans les évaluations internationales en mathématiques, leurs résultats sont sous la moyenne nationale. Cette tendance se poursuit malgré de nombreuses initiatives visant à améliorer les résultats des élèves en mathématiques. Les commentaires fournis pendant le processus de consultation du Groupe de travail ainsi que les informations recueillies par l'intermédiaire d'un examen d'autres systèmes d'éducation évoquent de nombreux facteurs qui contribueraient à un rendement en mathématiques faible et persistant chez les élèves de Terre-Neuve-et-Labrador.

La réponse du Groupe de travail était claire : l'objectif du programme de mathématiques doit viser une réussite des élèves comparable aux provinces et territoires du Canada qui obtiennent les meilleurs résultats. Pour y arriver, un programme sain et équilibré dont les résultats et les attentes sont bien formulés et des enseignants hautement qualifiés sont nécessaires, en plus d'un programme d'évaluation qui se conforme aux normes d'évaluation nationales et internationales.

La mise en œuvre de ce plan d'action en matière d'éducation se traduira par :

- un nouveau cadre d'évaluation provincial;
- des normes de pratique pour l'enseignement des mathématiques;
- l'amélioration des qualifications des enseignants du système d'éducation de la maternelle à la 12^e année, grâce à des cours de niveau universitaire et des programmes d'apprentissage professionnels;
- un soutien accru de spécialistes au niveau des conseils pour les professeurs de mathématiques du système d'éducation de la maternelle à la 12^e année;
- des ajustements au programme de mathématiques, qui comprendra des attentes claires pour chaque niveau et qui apportera un équilibre entre les compétences de base et l'élaboration de concepts;
- des ressources pédagogiques améliorées;
- une communication améliorée pour documenter la sélection de cours au niveau secondaire et promouvoir une participation accrue aux cours de mathématiques avancées;
- de la marge de manœuvre pour les enseignants dans la détermination du choix et du nombre de stratégies d'enseignement et d'apprentissage à utiliser pour la prestation du programme de mathématiques.

4. Lecture

La lecture est une compétence de base qui se développe au niveau primaire et qui a une incidence sur la réussite des élèves dans l'avenir. Un bon programme de lecture répondra aux besoins en lecture



de tous les élèves et leur permettra de faire progresser leur reconnaissance fondamentale des mots et leurs compétences en analyse, de comprendre ce qu'ils lisent et de parler avec plus de fluidité. L'aptitude à la lecture rend possible la réussite dans d'autres domaines.

Le rapport **Now is the Time** souligne que bien que le rendement des élèves de Terre-Neuve-et-Labrador en lecture soit supérieur aux évaluations internationales, leur niveau de réussite en lecture est inférieur à celui de beaucoup d'autres provinces et territoires au Canada. Les élèves qui ont de la difficulté en lecture au niveau primaire continuent à en avoir tout au long de leur parcours scolaire.

La plupart des élèves qui ont des difficultés en lecture aux niveaux primaire et élémentaire nécessitent une intervention à court terme ciblée selon leurs besoins particuliers. Au nombre de ces interventions figure une intensité suffisante pour leur permettre d'élaborer des stratégies afin d'obtenir un rendement à leur niveau. La mise en œuvre des recommandations sera axée sur une pratique d'enseignement et un engagement de l'élève accrus, dans le but d'améliorer les niveaux de lecture.

Pour qu'une approche envers l'enseignement de la lecture soit efficace, il faut :

- des enseignants qui comprennent la façon dont les enfants apprennent à lire et la façon de soutenir cet apprentissage;
- un spécialiste qui soutient les enseignants en classe et un programme efficace;
- une surveillance étroite de l'apprentissage des élèves et une réponse appropriée lorsque le besoin de soutien supplémentaire se fait sentir;
- des services de bibliothèque en milieu scolaire pour promouvoir l'engagement de l'élève et développement de la littératie tout au long du cheminement scolaire.

La mise en œuvre de ce Plan d'action se traduira par ce qui suit :

- des lignes directrices de programme claires pour les enseignants, à tous les niveaux scolaires;
- des initiatives de lecture professionnelles et des programmes universitaires pour soutenir les spécialistes de la lecture et les enseignants en classe qui donnent les cours de lecture du programme;
- le repérage précoce des élèves qui ont des difficultés en lecture;
- la mise en œuvre d'un programme d'intervention en lecture pour tous les niveaux;
- l'apport de spécialistes de la lecture en milieu scolaire, aux niveaux primaire et élémentaire;
- des postes de responsables au niveau des conseils scolaires afin d'offrir du soutien pédagogique et au niveau du programme pour la lecture;
- l'ajout de ressources et de personnel aux bibliothèques des écoles.

5. L'éducation des Autochtones et la sensibilisation à la culture autochtone

Les groupes autochtones constituent une part importante de la population de la province, environ 100 000 personnes se reconnaissant comme Autochtones. Le Groupe de travail a mis en évidence deux domaines ciblés dans le domaine de l'éducation des Autochtones et la sensibilisation à la culture autochtone pour améliorer les résultats scolaires. La première consistait à faire en sorte que l'enseignement et les résultats d'apprentissage s'améliorent chez les élèves autochtones. Le deuxième



Photo gracieuseté du NunatuKavut Community Council

était de renforcer la compréhension des connaissances, de l'histoire, des expériences, de la culture et des pratiques autochtones chez tous les enseignants et élèves de la province. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance se fait un devoir de déployer des efforts collaboratifs et ciblés dans ces deux domaines.

Les recommandations du Groupe de travail pour les initiatives en éducation autochtone concordent avec le Plan pour l'éducation chez les Autochtones du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CMEC) qui avait été élaboré en réponse aux recommandations de la Commission de vérité et réconciliation. Le Plan du Conseil met l'accent sur quatre domaines :

- encourager les élèves autochtones à poursuivre l'enseignement, comme carrière;
- élaborer un programme sur les pensionnats indiens qui sera utilisé dans le cadre des programmes de formation des enseignants;
- échanger des ressources et des pratiques prometteuses dans le domaine de l'éducation chez les Autochtones;
- encourager l'élaboration de ressources qui abordent la question de l'héritage et de l'histoire des pensionnats indiens dans tous les systèmes d'éducation de la maternelle à la 12^e année au Canada.

Par l'intermédiaire d'un comité consultatif, les groupes autochtones à Terre-Neuve-et-Labrador participeront à l'élaboration d'un cadre pour l'éducation des Autochtones et la sensibilisation à la culture autochtone dans la province. Ce cadre établira les priorités et articulera un plan visant à soutenir des expériences pédagogiques authentiques pour les élèves autochtones, de façon à ce qu'ils puissent se reconnaître de façon précise et respectueuse dans le programme et les ressources de la

province. Cela permettra également de s'assurer qu'on fait mention des travaux d'artistes, d'écrivains et d'intellectuels autochtones dans les documents du programme. Ce cadre fournira de l'orientation pour les révisions du programme actuel et l'élaboration d'un nouveau programme qui témoigne de l'histoire, des contributions, des traditions et de la culture des peuples autochtones.

La mise en œuvre de ce Plan d'action se traduira par ce qui suit :

- un cadre pour l'éducation chez les Autochtones dans la province;
- une politique individuelle sur les cours offerts aux Autochtones;
- l'Université Memorial recrute et fournit du soutien de façon active aux candidats autochtones en enseignement;
- l'Université Memorial offre des connaissances et des expériences d'apprentissage appropriées dans les programmes de formation des enseignants pour l'enseignement des élèves autochtones et des populations autochtones;
- des services de soutien linguistiques et culturels offerts aux élèves du système d'éducation de la maternelle à la 12^e année qui fréquentent une école loin de leur communauté.

6. Éducation multiculturelle

La population de Terre-Neuve-et-Labrador devient de plus en plus multiculturelle. Le nombre d'immigrants qui arrivent chaque année, en croissance, a presque doublé, passant de 546 en 2007 à 1 190 en 2016. On pourra observer un nombre croissant d'enfants de différents pays et différentes cultures dans les programmes de la petite enfance et dans les écoles du système primaire et secondaire, et ces élèves auront besoin de beaucoup de soutien du système d'éducation de la province.

L'immigration contribue à accroître la diversité et à faire progresser les aspects sociaux, économiques et culturels à Terre-Neuve et au Labrador. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance collaborera étroitement avec le Bureau de l'immigration et du multiculturalisme au sein du ministère de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du Travail à l'élaboration et au soutien du leadership et des programmes qui traitent la diversité comme une source de croissance. Ces ministères offriront également les services nécessaires pour permettre aux nouveaux arrivants de terminer leur école secondaire et de faire une transition réussie vers les programmes d'éducation postsecondaire. Le cadre d'éducation multiculturelle de niveau primaire et secondaire concordera avec les initiatives figurant dans le document **La voie à suivre en matière d'immigration à Terre-Neuve-et-Labrador** dont l'objectif principal est d'accueillir en moyenne chaque année 1 700 nouveaux arrivants d'ici 2022.



Collectivement, le gouvernement et les organismes partenaires déploieront un effort soutenu pour s'assurer que les écoles constituent des endroits accueillants pour les nouveaux arrivants, des endroits où ils se sentent respectés et acceptés et où les enseignants et les élèves font preuve de compréhension interculturelle.

La mise en œuvre de ce Plan d'action se traduira par ce qui suit :

- un cadre provincial de l'éducation multiculturelle qui :
 - permet de fournir une réponse élargie et forte de sens aux besoins des nouveaux arrivants en éducation et aux élèves ayant des antécédents culturels divers;
 - répond aux besoins de tous les élèves pour qu'ils en apprennent davantage sur les nombreuses cultures du monde;
- des ressources pour élaborer de l'expertise et répondre aux besoins en éducation des élèves parmi les nouveaux arrivants aux antécédents linguistiques, religieux, culturels, éducatifs et sociaux diversifiés, notamment une augmentation des budgets pour les enseignants d'anglais comme langue seconde et un accès élargi au programme **Literacy Enrichment and Academic Readiness for Newcomers (LEARN)**;
- des normes de qualification des enseignants qui donnent les cours d'anglais comme langue seconde et les programmes LEARN;
- des occasions d'apprentissage professionnelles pour les enseignants en classe et les éducateurs de la petite enfance qui enseignent à des élèves d'origines multiculturelles et ceux qui enseignent sur le multiculturalisme;
- des partenariats pour s'attaquer aux barrières qui empêchent les nouveaux arrivants de terminer l'école secondaire ou d'accéder aux options des programmes postsecondaires.

7. Petite enfance

Les expériences des enfants, pendant la petite enfance, ont une incidence importante sur leurs expériences d'apprentissage tout au long de leur vie. Une éducation préscolaire de haute qualité et des programmes de garde d'enfants offrent des possibilités de perfectionnement qui placent les enfants, particulièrement ceux qui ont de mauvais résultats, sur une voie d'apprentissage positive. Les occasions de perfectionner des compétences linguistique et sociale dans un milieu axé sur le jeu procurent une fondation qui garantit le succès dans le cheminement scolaire.

Les années avant la maternelle sont des moments où l'on peut repérer les besoins particuliers des enfants et leur offrir du soutien afin qu'ils participent le plus possible aux programmes d'apprentissage préscolaire et de garde d'enfants. Afin d'assurer une transition sans heurt et appropriée, les professionnels de la petite enfance et de la santé et les enseignants du système scolaire devraient être reliés par l'intermédiaire d'un système intégré. Les écoles doivent être prêtes et avoir des programmes et services pour chaque enfant qui arrive en maternelle. Il est possible d'en arriver à de meilleurs résultats scolaires dans le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année lorsque l'on donne du soutien aux enfants dans leur apprentissage et l'exploration du monde qui les entoure à la première occasion.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance est responsable du soutien de l'apprentissage des enfants de la naissance à la fin de leur parcours scolaire. Le soutien financier a été augmenté de façon importante pour les initiatives d'apprentissage préscolaire et de garde d'enfants, et la maternelle a progressé pour devenir un programme à temps plein et axé sur le jeu.

La mise en œuvre de ce Plan d'action se traduira par ce qui suit :

- un accès accru à des programmes d'apprentissage préscolaire et de garde d'enfants de bonne qualité;
- un accès amélioré aux programmes d'éducation postsecondaire et aux occasions d'enseignements professionnelles pour les éducateurs de la petite enfance et des mesures incitatives pour les éducateurs de la petite enfance leur permettant de rehausser leurs titres de compétence;
- une amélioration des liens entre les professionnels de l'apprentissage préscolaire et les enseignants pour :
 - assurer la circulation de l'information sur le développement de l'enfant, des programmes d'intervention de la petite enfance au système d'éducation de la maternelle à la 12^e année;
 - soutenir une transition en douceur des enfants entre les premières années des programmes et de l'école;
- un renforcement des liens entre la division de l'apprentissage et du développement de la petite enfance et d'autres divisions au sein du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance;
- des liens plus serrés entre les programmes et services d'intervention précoce du ministère de la Santé et des Services communautaires et ceux offerts par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance;
- un document de base dans lequel figure un plan de mise en œuvre progressive pour un programme de prématernelle accessible aux enfants de quatre ans.



8. Éducation à la carrière et éducation coopérative

L'éducation à la carrière peut contribuer de façon importante à la conscience de soi, à l'estime de soi et aux prises de décision éclairées chez les élèves. L'apprentissage par l'expérience, comme les placements et l'apprentissage en enseignement coopératif, est susceptible de fournir aux élèves des bases précieuses leur permettant de faire des choix éclairés en matière d'éducation, de carrière et d'emploi. L'apprentissage par l'expérience peut soutenir des élèves désengagés, qui risquent le décrochage scolaire, en renforçant leur motivation à obtenir leur diplôme de l'école secondaire et à poursuivre des études postsecondaires.



La mise en œuvre de ce Plan d'action se traduira par ce qui suit :

- une collaboration accrue avec d'autres partenaires en éducation du Canada Atlantique par l'intermédiaire du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) et une utilisation du rapport **L'éducation à la carrière dans les provinces de l'Atlantique** du Conseil comme document de base pour planifier des initiatives relatives à la carrière et à l'enseignement coopératif, de la maternelle jusqu'à la 12^e année;
- une promotion d'une approche de l'école dans son ensemble pour explorer l'éducation à la carrière, qui comprend :
 - des cours de carrière et vie en fonction de l'âge;
 - des services et du soutien en fonction de l'âge;
 - des possibilités pour les élèves de participer à de l'apprentissage par l'expérience dans la communauté;
- un accès à de l'information actuelle sur le marché du travail pour les élèves et les enseignants;
- un apprentissage professionnel dans des stratégies pour les éducateurs qui enseignent les cours de carrière et vie;
- du perfectionnement et du soutien à l'apprentissage par l'expérience à l'école secondaire grâce à un engagement avec d'autres ministères du gouvernement, les conseils scolaires, la **Newfoundland and Labrador Teachers' Association**, les organismes du gouvernement fédéral, les établissements postsecondaires, l'industrie et des organisations connexes;
- des stratégies de communication à l'intention des élèves des écoles secondaires afin d'offrir de l'information exacte et actuelle sur les exigences des programmes postsecondaires en collaborant étroitement avec les conseils scolaires et les établissements postsecondaires;
- la création d'un cours de carrière et vie pour les élèves de niveau intermédiaire, comprenant un volet axé sur les choix éclairés de cours des écoles secondaires de deuxième cycle; et
- la création d'un cours pour les élèves des écoles secondaires de deuxième cycle qui comprendra :
 - des connaissances et des compétences en gestion financière personnelle;
 - des connaissances et des compétences en gestion du temps;
 - des connaissances et des compétences en santé et en bien-être se rapportant à la carrière;
 - des possibilités de jumelage et de mentorat.

9. Formation et perfectionnement professionnel des enseignants

Au cours d'une journée à l'école, les méthodes d'enseignement qu'adoptent les éducateurs ont d'importantes répercussions sur l'apprentissage des élèves. Une formation initiale des enseignants de haute qualité par l'intermédiaire de programmes universitaires combinée à un apprentissage professionnel continu peut améliorer les résultats scolaires de tous les élèves. L'harmonisation entre la préparation de l'enseignant et le système scolaire est essentielle. La mise en œuvre des recommandations liées à la formation et à l'apprentissage professionnel des enseignants mettra sur les points forts actuels parmi ses partenaires, qui comprennent les conseils scolaires, la faculté de l'éducation de l'Université Memorial et la **Newfoundland and Labrador Teachers' Association**.

La mise en œuvre du Plan d'action se traduira par ce qui suit :

- une combinaison durable d'occasions d'apprentissage professionnel à l'échelle du système, dirigées par les écoles, guidées selon les besoins en apprentissage de l'enseignant et de l'élève et conçues pour favoriser le changement dans la pratique;
- une harmonisation des programmes de formation des enseignants avec les besoins du système d'éducation de Terre-Neuve-et-Labrador;
- un examen des normes de certification des enseignants pour assurer l'harmonisation des exigences en matière de certification, des besoins du système scolaire et des programmes de formation initiale des enseignants;
- une révision de la **Teacher Training Act** (loi sur la formation des enseignants) afin de demeurer à l'écoute des besoins du système scolaire.



Responsabilisation et surveillance du rendement

La surveillance du rendement et l'évaluation sont essentielles afin de faire en sorte que l'on puisse atteindre les résultats scolaires souhaités par la mise en œuvre de ce Plan d'action. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a recours à un cadre de mesure du rendement pour recueillir des données, les analyser et présenter des rapports sur le rendement du système public d'éducation de la maternelle à la 12^e année. Ce cadre, qui sera élargi de manière à intégrer un mandat pour l'apprentissage préscolaire, fait actuellement état des six grands résultats suivants :

1. Les enfants commencent l'école avec une base solide pour l'apprentissage et le développement;
2. Les enfants font l'expérience d'un milieu scolaire sécuritaire, bienveillant et inclusif;
3. Le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année est adapté aux forces et aux besoins des élèves;
4. Les élèves atteignent ou dépassent les niveaux de réalisation prévus;
5. Les élèves terminent leur secondaire;
6. Les élèves deviennent des apprenants toute leur vie durant et des adultes éthiques et productifs.

Chacun des résultats a un ensemble d'indicateurs de réussite qui lui est associé. Les initiatives décrites dans ce Plan d'action visent à améliorer les résultats scolaires, tels qu'ils ont été mesurés par le cadre de mesure du rendement.

En plus de mesurer le rendement à partir de ces résultats globaux, un cadre de responsabilisation sera élaboré pour ce Plan d'action. Le cadre de responsabilisation sera conçu en consultation avec les membres des comités chargés d'élaborer des plans de travail précis qui orienteront la mise en œuvre des recommandations. Chaque comité rendra des comptes sur les progrès réalisés au Comité de direction.

Le secrétariat surveillera les recommandations en lien avec la mise en œuvre du cadre de santé scolaire globale, l'élaboration d'un modèle de services de santé aux enfants offerts toute l'année, la promotion de la santé dans toutes les politiques des écoles et l'engagement renouvelé à l'endroit d'un modèle de coordination du soutien aux enfants ayant des besoins complexes. En outre, le secrétariat surveillera les recommandations pertinentes aux écoles qui figurent dans le rapport intitulé **Towards Recovery : The Mental Health and Addictions Action Plan for Newfoundland and Labrador**.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance collaborera avec ses partenaires pour fournir des rapports d'étape annuels à compter de l'été 2019.

Annexe I : Consultations

Le dialogue et les consultations sont en cours avec les conseils scolaires, la **Newfoundland and Labrador Teachers' Association**, la faculté de l'éducation de l'Université Memorial et plusieurs ministères du gouvernement depuis la publication de **Now is the Time**. De plus, la direction et les gestionnaires au sein du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ont engagé le dialogue avec les associations, les conseils consultatifs et les groupes de revendication, y compris :

- L'Association of Early Childhood Educators
- L'Association for New Canadians
- L'Autism Society of Newfoundland and Labrador
- L'Association des malentendants Canadiens – Terre-Neuve-et-Labrador
- L'Association canadienne pour la santé mentale
- Choices for Youth
- Coalition of Persons with Disabilities – Terre-Neuve-et-Labrador
- Le Council of Higher Education
- Les diététistes du Canada
- Le Bureau des politiques en matière de handicap
- Le Early Childhood Educators Human Resource Council
- Family and Child Care Connections
- Jeunesse, J'écoute
- La Learning Disabilities Association of Newfoundland and Labrador
- La Newfoundland and Labrador Association of Social Workers
- La Newfoundland and Labrador Association of Occupational Therapists
- Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse
- Le Provincial Advisory Council for the Inclusion of Persons with Disabilities
- Le Conseil consultatif provincial sur la condition féminine
- Relationships First: Restorative Justice Education Consortium
- Les Special Interest Councils de la **Newfoundland and Labrador Teachers' Association** (orthophonistes; éducation sanitaire; enseignants-bibliothécaires; conseillers et psychologues; musique; dirigeants d'école; éducation physique; mathématiques et sciences; éducation technologique; petites écoles)
- Thrive—Community Youth Network
- Le Bureau des politiques sur la condition féminine



Annexe II: Recommandations à court terme

Terminé ou bien engagé d'ici septembre 2018

INCLUSION

| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
|--|---|--|
| <p>1. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE), dans l'année qui suit la publication du présent rapport, annulera la Politique en matière d'éducation spéciale de 1996 (ébauche) et devrait élaborer une nouvelle politique sur les services de soutien aux élèves. Cette politique expliquerait efficacement comment mettre sur pied un modèle de services de soutien aux élèves indépendant d'une philosophie d'inclusion. Elle viserait à apporter de réelles réponses à chacun des thèmes principaux recensés dans ce chapitre et à mettre l'accent sur :</p> <p>a) l'utilisation efficace des cours en petits groupes, à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle de classe normale;</p> <p>b) l'établissement de programmes individuels et appropriés afin de s'assurer que tous les enfants sont à l'école toute la journée et d'éviter qu'ils ne soient renvoyés à la maison;</p> <p>c) la définition de besoins complexes avec un engagement interministériel afin de réactiver le plan de services de soutien individualisés (ISSP) pour les élèves qui reçoivent des services de plus d'un ministère;</p> <p>d) la transition de tous les élèves ayant des besoins particuliers des programmes de la petite enfance à la maternelle et à chaque niveau scolaire;</p> <p>e) la collaboration efficace avec les responsables des programmes de la petite enfance et des garderies, et la création d'un système de dépistage et d'intervention précoces auprès des enfants ayant des besoins particuliers;</p> <p>f) l'inclusion de l'évaluation et du suivi continu pour s'assurer de répondre aux besoins des élèves;</p> <p>g) la prestation d'apprentissage professionnel dirigé par le Ministère sur une nouvelle politique en matière d'éducation spécialisée afin d'assurer la cohérence.</p> | <p>Une ébauche de la politique sur les services de soutien aux élèves sera élaborée d'ici septembre 2018</p> <p>Les éléments b), c), d) et e) seront finalisés alors que la politique entrera en vigueur progressivement sur une période de trois ans à compter de septembre 2018</p> | <p>Le MEDPE en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services communautaires (MSSC) et les régies régionales de la santé (RRS); le ministère des Enfants, des Aînés et du Développement social (MEADS); le Newfoundland and Labrador English School District (NLESD); le Conseil scolaire francophone provincial (CSFP) de Terre-Neuve-et-Labrador; et, la Newfoundland and Labrador Teachers' Association (NLTA)</p> |
| 2. Le MEDPE adopte le principe d'une Conception universelle de l'apprentissage pour tout le renouvellement du programme. | Terminé | |
| 3. Les conseillers pédagogiques pour les services de soutien aux élèves au MEDPE devraient participer pleinement au renouvellement du programme. | Terminé | |
| 7. Le MEDPE devrait élaborer un plan et un modèle en vue d'introduire un deuxième niveau d'aides-élèves en tant qu'« aides-enseignants » avec des niveaux d'éducation postsecondaire appropriés pour le rôle. | Terminé d'ici septembre 2018 | MEDPE |

| | | |
|--|---|--------------|
| <p>8. Le MEDPE devrait mener des recherches exhaustives et un examen pangouvernemental du programme d'enseignement au primaire afin de déterminer les possibilités de renforcer le niveau d'alphabétisation, de numératie et d'autorégulation dans toutes les matières.</p> | <p>Terminé d'ici septembre 2018</p> | <p>MEDPE</p> |
| <p>12. Le MEDPE devrait acheter le Special Education Case Management System (système de gestion des cas en éducation spécialisée), qui fonctionnerait conjointement avec PowerSchool et Review 360 afin de remplacer tous les autres systèmes de données liés aux services de soutien aux élèves. Le MEDPE et les conseils scolaires auraient un accès égal à tous les renseignements.</p> | <p>Terminé d'ici septembre 2018</p> <p>La mise en œuvre débutera en 2019 et continuera jusqu'en juin 2021</p> | <p>MEDPE</p> |
| <p>16. Le MEDPE devrait embaucher une bibliothécaire à temps plein afin de gérer la bibliothèque numérique et de collaborer avec les conseils scolaires pour s'assurer qu'une personne de chaque école suit un apprentissage professionnel approprié afin d'optimiser l'utilisation de documents adaptés et de technologies d'assistance dans son milieu scolaire.</p> | <p>Terminé d'ici septembre 2018</p> | <p>MEDPE</p> |

LA SANTÉ MENTALE ET LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

| Recommandations | Échéancier | Responsabilités |
|---|------------|-----------------|
| 18. Le MEDPE devrait communiquer les résultats de l'Enquête sur les comportements de santé des jeunes d'âge scolaire en vue d'aider les écoles à faire face aux besoins des élèves en matière de santé mentale. | | Terminé |
| 19. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador devrait établir un secrétariat au sein du conseil exécutif pour une période de cinq ans, et procéder à une évaluation après trois ans. Les rôles du secrétariat seraient les suivants : a) mettre en œuvre le cadre de l'approche globale de la santé en milieu scolaire; b) élaborer un modèle provincial de services de santé infantile dans un ministère tout au long de l'année; c) promouvoir « la santé dans toutes les politiques et pratiques dans nos écoles » dans tous les ministères offrant des services pour les jeunes; d) réitérer l'engagement en ce qui concerne The Model for Coordination of Services to Children and Youth (modèle pour la coordination des services à l'enfance et à la jeunesse) pour les enfants ayant des besoins complexes; e) suivre les recommandations pertinentes aux écoles dans le rapport intitulé Towards Recovery. | | Terminé |
| 20. Le MSSC devrait effectuer et achever, dans l'année qui suit la publication du présent rapport, un examen approfondi des listes d'attente pour tous les services de santé mentale liés aux jeunes ou à la jeunesse dans chaque RRS, et de la liste d'attente relative au développement de l'enfant au Janeway Child Health Centre. | | Terminé |

MATHÉMATIQUES

| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
|--|------------|----------------|
| 31. Le MEDPE devrait mettre fin au programme actuel d'évaluation provinciale en mathématiques, en français (CSFP) et en anglais (NLESD). | | Terminé |
| 33. Le MEDPE devrait embaucher un consultant à temps plein afin de mener la stratégie d'utilisation des renseignements sur l'évaluation. | | Terminé |
| 37. Le MEDPE devrait lancer un programme de bourses afin d'encourager la participation des enseignants aux cours universitaires en mathématiques et en pédagogie requis pour les classes de la maternelle à la 6 ^e année. | | Terminé |
| 38. Le MEDPE devrait abolir les postes actuels d'enseignant auxiliaire en numératie et d'enseignant en littératie et en numératie. | | Terminé |
| 39. Le MEDPE devrait affecter six spécialistes permanents du programme de mathématiques de la maternelle à la sixième année, qualifiés en mathématiques, en enseignement des mathématiques et, dans la mesure du possible, en enseignement primaire. | | |
| a) La répartition des spécialistes du programme devrait se faire comme suit : un pour le Labrador, un pour le Centre, un pour l'Ouest, deux pour l'Est, et un pour le CSFP. | | Terminé |
| b) Élaborer un protocole pour s'assurer que les responsabilités et les rôles des spécialistes du programme de mathématiques de la maternelle à la 6 ^e année soient durables. | | |

| Lecture | | |
|---|------------------------------|--|
| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
| 44. Le MEDPE devrait adopter un outil d'évaluation précoce éprouvé et fondé sur la recherche, qui serait appliqué au début de la 1 ^{re} année afin de recenser les élèves ayant besoin d'aide supplémentaire pour l'apprentissage de la lecture. | Terminé d'ici septembre 2018 | Le MEDPE en consultation avec les conseils scolaires |
| 46. Le MEDPE devrait abolir les postes d'enseignants en littératie et en numératie. | Terminé | |
| 47. Le MEDPE devrait affecter cinq spécialistes permanents du programme de la lecture en vue d'assurer un leadership et un soutien au programme d'études pour les spécialistes de la lecture en milieu scolaire. a) La répartition des spécialistes du programme devrait se faire comme suit : un spécialiste pour chaque région du Labrador, de l'Ouest et du Centre, et deux spécialistes dans la région de l'Est. b) Un protocole devrait être élaboré pour s'assurer que les rôles et responsabilités des spécialistes du programme de la lecture de la maternelle à la 6 ^e année soient durables. | Terminé | |
| 50. Le MEDPE devrait examiner et réviser la façon dont il calcule et présente les taux de diplomation et de réussite pour que ces statistiques reflètent mieux la réussite des élèves. | Terminé | |

L'ÉDUCATION MULTICULTURELLE

| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
|---|-------------------------------------|---|
| <p>58. Le MEDPE et les conseils scolaires devraient nommer des personnes à des postes de direction au sein de leurs organismes respectifs qui seraient responsables de l'éducation multiculturelle afin de s'assurer que les enseignants spécialisés et de classe reçoivent l'orientation, le soutien et les ressources nécessaires pour :</p> <p>a) enseigner aux élèves multiculturels;</p> <p>b) enseigner le multiculturalisme.</p> | <p>Terminé d'ici septembre 2018</p> | <p>Le MEDPE et les conseils scolaires</p> |

LA PETITE ENFANCE

| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
|---|--|----------------|
| <p>64. Le MEDPE devrait élaborer un plan afin d'établir des liens solides, ainsi que des protocoles de communication et de planification, parmi les divisions du Ministère où il y a un croisement entre la politique et les programmes de la petite enfance et le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année.</p> | | <p>Terminé</p> |
| <p>66. Le MEDPE devrait élargir le Programme de subventions de fonctionnement afin d'accroître l'accès à des programmes abordables et de haute qualité en matière d'éducation préscolaire et de garde d'enfants.</p> | <p>En cours en date du mois d'avril 2018</p> | <p>MEDPE</p> |
| <p>67. Le MEDPE devrait collaborer avec les autres provinces de l'Atlantique afin d'élaborer des possibilités d'apprentissage professionnel sur l'autorégulation et l'apprentissage par le jeu, des cadres communs du programme d'éducation préscolaire, ainsi que des programmes d'apprentissage pour les éducateurs de la petite enfance.</p> | <p>En cours en date du mois d'octobre 2017</p> | <p>MEDPE</p> |

| | | |
|--|--|-------|
| 69. Le MEDPE devrait élaborer des mesures incitatives et des possibilités financières pour les éducateurs de la petite enfance afin qu'ils puissent améliorer leur niveau de formation professionnelle, notamment en établissant un lien entre certificats et diplômes et les diplômes universitaires. | En cours en date du mois de janvier 2018 | MEDPE |
|--|--|-------|

ÉDUCATION À LA CARRIÈRE ET ÉDUCATION COOPÉRATIVE

| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
|---|------------|----------------|
| 70. Le MEDPE devrait continuer d'utiliser le rapport 2015 du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation (CAMEF) intitulé « L'Éducation à la carrière dans les provinces atlantiques » comme base pour la formation au cheminement de carrière et l'éducation coopérative à Terre-Neuve-et-Labrador. | | Terminé |

LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS

| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
|---|---------------------------------------|---|
| 75. Le MEDPE devrait entreprendre un examen indépendant et approfondi des normes d'obtention du brevet d'enseignement, qui devrait se terminer au printemps 2018. | | Terminé |
| 76. Le NLESD, le CSFP et le MEDPE devraient tenir une réunion annuelle avec la Faculté de l'éducation afin de discuter de l'alignement des programmes de formation des enseignants sur les besoins du système d'éducation de Terre-Neuve-et-Labrador. | En cours en date du mois de mars 2018 | Le MEDPE, les conseils scolaires et la Faculté de l'éducation |

| | | |
|---|-------------------------------------|----------------------------------|
| <p>78. La Faculté de l'éducation devrait évaluer les recommandations formulées à son égard dans <i>Toward an Achieving Society, Special Matters, Focusing on Students</i> et Now is the Time, et donner une réponse avant juin 2018 au MEDPE, au NLESD (district scolaire anglophone de Terre-Neuve-et-Labrador), au CSFP et à la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche de l'Université Memorial sur les changements envisagés ou les justifications pour les changements qui ne seraient pas apportés.</p> | <p>Terminé d'ici septembre 2018</p> | <p>La Faculté de l'éducation</p> |
| <p>79. Le sous-ministre du MEDPE devrait transmettre au doyen de la Faculté de l'éducation de l'Université Memorial une copie du rapport du Groupe de travail du premier ministre sur l'amélioration du rendement scolaire, intitulé Now is the Time, avec une liste de recommandations s'appliquant à la Faculté de l'éducation.</p> | <p>Terminé</p> | |
| MISE EN ŒUVRE | | |
| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
| <p>81. Le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador devrait nommer un comité directeur afin de superviser la mise en œuvre du Plan d'action en matière d'éducation.</p> | <p>Terminé</p> | |
| <p>82. Nommer un dirigeant scolaire, qui relèverait du greffier du Conseil exécutif, et qui serait responsable de superviser la mise en œuvre du Plan d'action en matière d'éducation.</p> | <p>Terminé</p> | |



Annexe III: Recommandations à moyen terme

Terminé ou bien engagé d'ici septembre 2021

INCLUSION

| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
|--|---|---|
| 4. Le MEDPE devrait créer des possibilités pour renforcer l'autorégulation et les résultats d'apprentissage social et émotionnel dans l'ensemble des rubriques du programme. | En cours d'ici septembre 2020 | MEDPE |
| 5. Le MEDPE devrait adopter le modèle d'apprentissage professionnel du Nouveau-Brunswick dirigé par le Ministère sur la manière de réagir aux comportements des élèves en y consacrant au moins une journée complète chaque année et en l'appuyant par des possibilités continues d'apprentissage en ligne. | En cours d'ici septembre 2019 | Le MEDPE en consultation avec les conseils scolaires, et la NLTA |
| 9. Le NLESD et le CSFP devraient travailler avec les quatre RRS afin d'établir des comités régionaux, semblables au Western Child Services Committee (comité des services à l'enfance de l'Ouest), qui comprendraient des personnes dotées d'un pouvoir décisionnel qui se rencontreraient chaque trimestre et établiraient des sous-comités de travail au besoin. | Terminé d'ici septembre 2019 | Les conseils scolaires en partenariat avec les RRS, le MEADS, et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP) |
| 10. Le MEDPE et le MSSC devraient élaborer, dans l'année qui suit la publication du présent rapport, un modèle provincial de services de santé infantile, dans un ministère gouvernemental, afin d'assurer une prestation de services continue aux écoles, la continuité des soins et un accès annuel pour les enfants et les familles, ainsi que : les soins infirmiers communautaires, l'orthophonie, la psychologie, l'ergothérapie et le travail social. | Options pour le modèle mis au point d'ici décembre 2019 La mise en œuvre débutera d'ici septembre 2020 | Le MSSC et le MEDPE |

| | | |
|---|-----------------------------------|---|
| 11. Le MEDPE et le MSSC devraient examiner la capacité des travailleurs sociaux, des psychologues, des ergothérapeutes, des orthophonistes et des infirmières communautaires d'assurer un service adéquat aux élèves et aux familles selon le nouveau modèle proposé. | Terminé d'ici septembre 2019 | Le MEDPE et le MSSC en consultation avec les RRS, les conseils scolaires et la NLTA |
| 14. Le NLESD, le CSFP et le MEDPE devraient veiller à ce qu'une personne qualifiée en éducation spécialisée fasse partie des équipes de haute direction. | En cours | Le MEDPE et les conseils scolaires |
| 15. La Faculté de l'éducation de l'Université Memorial devrait offrir, dans les programmes de formation initiale des enseignants, deux cours sur les enfants ayant des besoins particuliers et des modules sur la manière de réagir au comportement des élèves. | Terminé ou bien engagé d'ici 2020 | La Faculté de l'éducation |

LA SANTÉ MENTALE ET LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
|--|---|---|
| 16. Le MEDPE, le MEADS et le MSSC devraient mettre en œuvre et soutenir, dans toute la province, le cadre de l'approche globale de la santé en milieu scolaire du Consortium conjoint pancanadien pour les écoles en santé. | Terminé d'ici juin 2021 | Le MEDPE, le MEADS et le MSSC, le Secrétariat du Conseil exécutif, en partenariat avec les conseils scolaires |
| 18. Le nouveau modèle provincial de services de santé aux enfants décrit à la recommandation 10 comprendrait des lignes directrices claires pour l'aiguillage approprié et efficace des élèves dans un système de soins par palier de services en santé mentale. | Des lignes directrices seront élaborées d'ici décembre 2019 La mise en œuvre débutera d'ici septembre 2020 | Le MSSC et le MEDPE, avec l'appui du Secrétariat du Conseil exécutif |

| | | |
|--|--|---|
| <p>19. Le MEDPE devrait permettre aux conseillers en orientation d'offrir des services en santé mentale proactifs et en milieu scolaire en :</p> <p>a) révisant les Guidelines for Comprehensive Assessment (lignes directrices pour une évaluation complète) afin de réduire le nombre d'évaluations que doivent effectuer les conseillers en orientation;</p> <p>b) réduisant la participation des conseillers en orientation à la gestion de l'éducation spécialisée;</p> <p>c) et limitant aux instruments mesurant la capacité cognitive seulement le rôle des conseillers en orientation en ce qui concerne l'évaluation.</p> | <p>La version révisée des Guidelines for Comprehensive Assessment sera terminée d'ici septembre 2019</p> <p>Les lignes directrices et les rôles élaborés seront mis en œuvre d'ici septembre 2020</p> | <p>Le MEDPE en consultation avec les conseils scolaires</p> |
| <p>25. Le MEDPE et le MEADS devraient collaborer à l'élaboration d'un modèle visant à assurer le suivi des progrès des enfants pris en charge qui permettrait la prestation de services de soutien et d'interventions rapides et efficaces.</p> | <p>Un modèle sera élaboré d'ici décembre 2019</p> <p>La mise en œuvre débutera d'ici septembre 2020</p> | <p>Le MEDPE et le MEADS, avec l'appui du Secrétariat du Conseil exécutif</p> |
| <p>26. Le NLESD et le CSFP devraient élaborer pour les enseignants une formation sur la santé mentale et la toxicomanie chez les élèves, y compris une pratique axée sur les traumatismes et des écoles axées sur le rétablissement.</p> | <p>En cours d'ici l'automne 2018</p> | <p>Les conseils scolaires avec l'appui du MEDPE</p> |
| <p>28. Le NLESD et le CSFP devraient mettre en œuvre des politiques d'alimentation saine et d'activité physique dans toute la province.</p> | <p>En cours d'ici septembre 2019</p> <p>Terminé d'ici 2021</p> | <p>Le MEDPE, le MSSC et le MEADS, avec l'appui du Secrétariat du Conseil exécutif</p> |

| | | |
|---|---|---|
| <p>29. Le MEDPE, en collaboration avec les deux conseils scolaires, devrait assurer la comptabilisation exacte de la fréquentation scolaire et élaborer un programme de prévention du décrochage pour chaque école de la province, en invitant les jeunes à se faire entendre.</p> | <p>Les améliorations à apporter à la comptabilisation et à la surveillance de la fréquentation scolaire seront terminées d'ici le printemps 2019.</p> <p>Un programme de prévention du décrochage sera élaboré d'ici septembre 2020</p> | <p>Le MEDPE en partenariat les conseils scolaires, les autres ministères et les intervenants de la collectivité</p> |
| <p>30. Le MEDPE, en collaboration avec les deux conseils scolaires, devrait élaborer un programme viable pour que les jeunes élèves déscolarisées retournent à l'école.</p> | <p>Terminé d'ici septembre 2020</p> | <p>Le MEDPE en partenariat les conseils scolaires, les autres ministères et les intervenants de la collectivité</p> |
| MATHÉMATIQUES | | |
| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
| <p>32. Le MEDPE devrait élaborer un cadre d'évaluation dont la portée et la structure ressembleraient à celles du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et du Programme pancanadien d'évaluation (PPCE).</p> <p>a) Ce cadre comprendrait une stratégie visant à utiliser des renseignements sur l'évaluation aux fins d'amélioration des résultats.</p> <p>b) Les nouvelles évaluations pour chacun des domaines cernés devraient être fondées sur le cadre.</p> <p>c) Les premières évaluations fondées sur le cadre devraient commencer en 2019.</p> | <p>Un nouveau cadre d'évaluation sera élaboré d'ici décembre 2018</p> <p>Mise en œuvre de la première évaluation d'ici l'automne 2019</p> | <p>MEDPE</p> |
| <p>34. Le MEDPE et la Faculté de l'éducation devraient élaborer des normes de pratique pour l'enseignement des mathématiques à Terre-Neuve-et-Labrador.</p> | <p>Terminé d'ici décembre 2019</p> | <p>Le MEDPE et la Faculté de l'éducation</p> |

| | | |
|--|-------------------------------------|---|
| <p>35. Le MEDPE et les conseils scolaires devraient offrir des possibilités de perfectionnement professionnel pour que les enseignants de mathématiques soient en mesure de satisfaire aux normes et aux pratiques d'enseignement de cette discipline.</p> | <p>Terminé d'ici l'automne 2020</p> | <p>Le MEDPE et les conseils scolaires</p> |
| <p>36. La Faculté de l'éducation devrait s'assurer que les cours de méthodologie en mathématiques permettent aux étudiants en enseignement de satisfaire aux normes et aux pratiques de l'enseignement des mathématiques.</p> | <p>Terminé d'ici l'automne 2020</p> | <p>La Faculté de l'éducation</p> |

| | | |
|--|--|---|
| <p>45. Le MEDPE devrait affecter des enseignants qui travailleraient à titre de spécialistes en lecture en milieu scolaire et qui travailleraient directement avec les élèves :</p> <p>a) dont le niveau de lecture est inférieur à celui des 1^{re} et 2^e années selon les évaluations précoces en lecture;</p> <p>b) dont le niveau de lecture est toujours inférieur à celui de la 3^e à la 6^e année selon les évaluations scolaires.</p> | <p>En cours d'ici septembre 2018, la mise en œuvre ayant lieu au cours des trois prochaines années</p> | <p>Le MEDPE en consultation avec les conseils scolaires</p> |
| <p>48. Le MEDPE devrait étudier des options avec la Faculté de l'éducation de l'Université Memorial ou une autre université canadienne afin de créer un programme de spécialisation de deuxième cycle qui permettrait de former des spécialistes en lecture.</p> | <p>Terminé d'ici septembre 2019</p> | <p>Le MEDPE et la Faculté de l'éducation</p> |
| <p>52. Le MEDPE devrait accroître la capacité des bibliothèques scolaires et des enseignants-bibliothécaires de soutenir le programme en veillant à fournir suffisamment de ressources et de personnel pour la bibliothèque.</p> | <p>En cours d'ici septembre 2018, la mise en œuvre ayant lieu au cours des trois prochaines années</p> | <p>MEDPE</p> |

L'ÉDUCATION DES AUTOCHTONES ET LA SENSIBILISATION À LA CULTURE AUTOCHTONE

| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
|---|---|---|
| <p>53. Le MEDPE, en collaboration avec le comité consultatif sur l'éducation des Autochtones, devrait élaborer un document-cadre sur l'éducation des Autochtones pour Terre-Neuve-et-Labrador, qui serait terminé d'ici juin 2019 et dont les objectifs seraient :</p> <p>a) d'appuyer et d'améliorer l'accès à l'éducation pour les élèves autochtones de la maternelle à la 12^e année;</p> <p>b) d'orienter la révision du programme existant et l'élaboration d'un nouveau programme qui reflète l'histoire, les contributions, les traditions et la culture des peuples autochtones de Terre-Neuve-et-Labrador et du Canada.</p> | <p>Un document-cadre sera élaboré d'ici juin 2019</p> <p>La mise en œuvre de la révision du programme et des soutiens pédagogiques seront en cours d'ici septembre 2021</p> | <p>Le MEDPE en consultation avec les groupes autochtones de la province</p> |
| <p>54. Le MEDPE devrait établir une politique individuelle sur les cours offerts aux Autochtones, qui serait indépendante des restrictions et des obligations de renouvellement imposées par les politiques locales sur les cours offerts.</p> | <p>Terminé d'ici septembre 2019</p> | <p>Le MEDPE en consultation avec les groupes autochtones de la province</p> |
| <p>55. La Faculté de l'éducation de l'Université Memorial :</p> <p>a) devrait continuer à recruter activement des étudiants autochtones en enseignement, et à les soutenir;</p> <p>b) devrait offrir des connaissances et des expériences d'apprentissage appropriées dans les programmes de formation des enseignants pour l'enseignement des élèves autochtones et des populations autochtones.</p> | <p>55. a) En cours</p> <p>55. b) En cours d'ici 2020</p> | <p>La Faculté de l'éducation de l'Université Memorial</p> |

| | | |
|---|--------------------------------------|---|
| <p>56. Le MEDPE, en collaboration avec d'autres organismes et partenaires, devrait offrir des services de soutien culturel et linguistique aux élèves autochtones de la maternelle à la 6^e année qui étudient loin de leur communauté. Ces services comprendraient la protection de leur langue maternelle et la prestation d'une formation adéquate en anglais langue seconde (ALS) afin de favoriser leur réussite scolaire.</p> | <p>En cours d'ici septembre 2019</p> | <p>Le MEDPE, en consultation avec les groupes autochtones, les conseils scolaires, ainsi que des organismes et des partenaires pertinents</p> |
|---|--------------------------------------|---|

L'ÉDUCATION MULTICULTURELLE

| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
|---|---|---|
| <p>57. Le MEDPE devrait élaborer un document-cadre sur l'éducation multiculturelle dans lequel figurerait un plan pour :</p> <p>a) répondre aux besoins des élèves multiculturels;</p> <p>b) s'assurer que tous les élèves en apprennent davantage sur le multiculturalisme.</p> | <p>Un document-cadre sera élaboré d'ici décembre 2019</p> <p>La mise en œuvre de la révision du programme et des soutiens pédagogiques seront en cours d'ici septembre 2021</p> | <p>Le MEDPE en collaboration avec les conseils scolaires, et le ministère de l'Enseignement postsecondaire, des Compétences et du Travail (MEPCT)</p> |
| <p>58. Le MEDPE devrait améliorer le programme d'anglais langue seconde (ALS) et le programme Literacy Enrichment and Readiness to Learn (LEARN) (enrichissement de la littérature et capacité d'apprentissage) en :</p> <p>a) améliorant le ratio d'élèves par enseignant pour les enseignants d'ALS afin de répondre aux besoins complexes des nouveaux arrivants;</p> <p>b) examinant des façons d'élargir l'accès aux programmes d'ALS et LEARN dans un plus grand nombre de régions de Terre-Neuve-et-Labrador;</p> <p>c) établissant des normes de qualifications pour les enseignants d'ALS et LEARN.</p> | <p>59 a) En cours d'ici septembre 2019, la mise en œuvre complète ayant lieu dans les trois ans</p> <p>59 b) et c) terminé d'ici septembre 2020</p> | <p>Le MEDPE et les conseils scolaires</p> |

| | | |
|--|-------------------------------------|-----------------------------|
| <p>59. Le MEDPE et le MEPCT devraient élaborer et mettre en place des possibilités d'éducation pour les jeunes nouveaux arrivants qui quittent le système scolaire avant d'avoir acquis suffisamment de connaissances pour accéder aux programmes d'alphabétisation postsecondaires ou destinés aux adultes.</p> | <p>En cours d'ici décembre 2020</p> | <p>Le MEDPE et le MEPCT</p> |
|--|-------------------------------------|-----------------------------|

LA PETITE ENFANCE

| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
|--|---|--|
| <p>62. Le MEDPE devrait modifier la Schools Act (1997) (loi de 1997 sur les écoles) pour permettre aux écoles d'offrir des programmes aux enfants d'âge préscolaire.</p> | <p>Terminé d'ici le printemps 2020</p> | <p>Le MEDPE et le MJSP</p> |
| <p>63. Le MEDPE devrait élaborer et mettre en place un protocole pour assurer un transfert fluide et efficace des connaissances et une transition des services pour les enfants, en particulier ceux qui reçoivent des services d'intervention précoce et qui passent des programmes de la petite enfance à la maternelle.</p> | <p>L'élaboration et la mise en œuvre du Protocole seront bien engagées d'ici 2020</p> | <p>Le MEDPE, en collaboration avec le MSSC et le MEADS</p> |
| <p>65. Le MEDPE devrait élaborer et publier, d'ici juin 2019, un document de base avec un plan de mise en œuvre d'un programme de prématernelle accessible à tous les enfants de quatre ans de Terre-Neuve-et-Labrador, en utilisant l'approche progressive et d'autres leçons tirées des modèles de l'Ontario et des Territoires du Nord-Ouest.</p> | <p>Terminé d'ici juin 2019</p> | <p>MEDPE</p> |

ÉDUCATION À LA CARRIÈRE ET ÉDUCATION COOPÉRATIVE

| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
|---|--|------------------------------------|
| 71. Le MEDPE devrait élaborer des partenariats avec d'autres ministères provinciaux, des organismes fédéraux, des établissements postsecondaires, l'industrie et des organismes afin de soutenir les programmes d'apprentissage et l'éducation coopérative au secondaire à Terre-Neuve-et-Labrador. | Les options pour l'apprentissage par l'expérience seront offertes aux élèves des écoles secondaires d'ici septembre 2020 | MEDPE |
| 72. Le MEDPE et les conseils scolaires devraient élaborer des stratégies de communication destinées aux élèves du secondaire pour transmettre les renseignements sur les exigences des programmes au College of the North Atlantic et à l'Université Memorial. | Terminé d'ici juin 2019 | Le MEDPE et les conseils scolaires |
| 73. Le MEDPE devrait mettre fin au cours Career Education 2201/Carrière et vie 2231. | Terminé d'ici juin 2021 | MEDPE |
| 74. Le MEDPE devrait créer un cours de formation au cheminement de carrière destiné aux élèves de 8 ^e année, avec un volet portant sur les choix éclairés des cours au secondaire. | Terminé d'ici septembre 2021 | MEDPE |

LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DES ENSEIGNANTS

| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
|---|--|---|
| <p>77. Le NLESD, le CSFP, la Faculté de l'éducation, le MEDPE et la NLTA devraient fournir du leadership et des ressources afin d'atteindre les principes de formation prévus par la Professional Development Alliance (alliance de perfectionnement professionnel) et le modèle du MEDPE en matière de formation, notamment en ce qui concerne la durabilité, la pertinence et les ressources appropriées.</p> | <p>Bien engagé d'ici le printemps 2019</p> | <p>Le MEDPE, les conseils scolaires, la Faculté de l'éducation et la NLTA</p> |
| <p>80. Le MEDPE devrait entreprendre un examen exhaustif de la Teacher Training Act.</p> | <p>Terminé d'ici le printemps 2020</p> | <p>Le MEDPE et le MJSP</p> |

A large, solid red shape that starts at the top left corner and tapers to a point, resembling a stylized arrow or a decorative element, pointing downwards and to the right.

Annexe IV: Recommandations à long terme

Terminé ou bien engagé d'ici septembre 2022

INCLUSION

| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
|---|--|---|
| <p>5. Le MEDPE devrait élaborer un nouveau modèle d'aides-élèves qui :</p> <p>a) permettrait plus de flexibilité et d'aptitude dans les demandes de remplacement selon la familiarité des aides-élèves avec les élèves;</p> <p>b) permettrait d'affecter les aides-élèves à une école et non à des élèves individuels.</p> | <p>6. a) En cours d'ici le printemps 2022</p> | <p>Le MEDPE, en collaboration avec les conseils scolaires</p> |
| | 6. b) Terminé | |
| <p>13. Le MEDPE et le MSSC devraient travailler avec le Centre for Health Information de Terre-Neuve-et-Labrador (CHITNL) et le Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée (CIPVP) afin d'élaborer un dépôt de données de dépistage précoce en utilisant une perspective de développement de l'enfant par rapport aux données existantes recueillies dans les dossiers médicaux, les dossiers de santé électroniques, le NL Pharmacy Network (réseau de pharmacies de Terre-Neuve-et-Labrador) et le Client Referral Management System (système de gestion de l'aiguillage des patients), qui pourront ensuite être liés aux dossiers électroniques du MEDPE.</p> | <p>Un comité chargé d'élaborer le dépôt de données sera établi d'ici septembre 2018</p> <p>La mise en œuvre sera bien engagée d'ici 2022</p> | <p>Le MEDPE et le MSSC, en partenariat avec le CHITNL et le CIPVP</p> |

LA SANTÉ MENTALE ET LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
|--|--|---|
| <p>18. La Faculté de l'éducation de l'Université Memorial devrait comprendre un volet sur la promotion de la santé à l'école dans tous les programmes de formation des enseignants.</p> | <p>Terminé d'ici 2022</p> | <p>La Faculté de l'éducation</p> |
| <p>19. Le système de dépistage précoce défini à la recommandation 13 comprendrait des marqueurs d'assistance, de santé mentale et de toxicomanie, ainsi que les signes précoces d'itinérance chez les jeunes.</p> | <p>Un comité sera établi d'ici septembre 2018</p> <p>La mise en œuvre sera bien engagée d'ici septembre 2022</p> | <p>Le MEDPE et le MSSC, en partenariat avec le CHITNL et le CIPVP</p> |
| <p>27. Le MEDPE devrait établir des objectifs d'apprentissage précis pour la santé mentale et la toxicomanie des élèves dans tout le programme au fur et à mesure qu'il serait renouvelé, les ajoutant et les renforçant dans toutes les matières.</p> | <p>Bien engagé dans le cadre du renouvellement du programme d'ici septembre 2022</p> | <p>MEDPE</p> |

| | | |
|--|--|-----------------------|
| <p>41. Le MEDPE devrait entreprendre les initiatives suivantes en ce qui concerne les mathématiques de la 7^e année à la 12^e année :</p> <p>a) Travailler avec les conseils scolaires afin d'élaborer des stratégies qui augmenteraient la participation aux cours de mathématiques avancées au secondaire, en fixant des objectifs pour chacune des cinq prochaines années.</p> <p>b) Travailler avec les conseils scolaires afin d'élaborer des stratégies qui permettraient aux élèves d'être mieux préparés pour les cours de mathématiques du secondaire de niveau intermédiaire.</p> <p>c) Réviser le programme du cycle intermédiaire et préparer du matériel au besoin, afin d'accroître la participation des élèves doués et de soutenir les élèves en difficulté.</p> <p>d) Réduire les exigences en lecture et en écriture dans le programme de mathématiques, surtout dans les cours appliqués.</p> <p>e) Élaborer une stratégie de communication moderne qui mobiliserait activement les élèves et fournirait des renseignements précis sur les différents cours de mathématiques au secondaire.</p> | <p>Un comité a été mis sur pied en avril 2018</p> <p>La mise en œuvre sera bien engagée d'ici 2022</p> | <p>MEDPE</p> |
| LECTURE | | |
| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
| <p>48. Le MEDPE devrait élaborer et mettre en œuvre un programme d'intervention en lecture pour les élèves de la 7^e à la 12^e année ayant des difficultés en lecture.</p> | <p>Programme élaboré d'ici 2020</p> <p>Mise en œuvre en cours d'ici 2022</p> | <p>MEDPE</p> |
| <p>51. Le MEDPE devrait examiner et réviser le programme de langues pour s'assurer qu'il fixe des attentes claires sur l'enseignement et l'apprentissage et que le programme contient des ouvrages de lecture intéressants pour les élèves et adaptés aux élèves.</p> | <p>Un comité sera établi d'ici septembre 2018</p> <p>La mise en œuvre sera bien engagée d'ici 2022</p> | <p>MEDPE</p> |

L'ÉDUCATION MULTICULTURELLE

| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
|--|---|---|
| 61. Le MEDPE devrait collaborer avec les conseils scolaires, les ministères et les organismes gouvernementaux afin d'éliminer les obstacles systémiques qui empêchent les nouveaux arrivants d'accéder aux possibilités d'éducation. | <p>Un comité sera établi d'ici septembre 2018</p> <p>Mise en œuvre du plan pour éliminer les obstacles systémiques d'ici septembre 2022</p> | <p>Le MEDPE en collaboration avec le MEPCT, le MSSC, le MEADS, les conseils scolaires et les partenaires communautaires</p> |

LA PETITE ENFANCE

| Recommandation | Échéancier | Responsabilité |
|---|--|---|
| 68. Le MEDPE devrait ajouter au dépôt de données de dépistage précoce défini à la recommandation 13 des données pertinentes recueillies sur le développement de l'enfant. | <p>Un comité sera établi d'ici septembre 2018</p> <p>Mise en œuvre en cours d'ici 2022</p> | <p>Le MEDPE et le MSSC, en partenariat avec le CHITNL et le CIPVP</p> |

Cette publication peut être obtenue en d'autres formats
Education and Early Childhood Development
P.O. Box 8700
St. John's, NL A1B 4J6
Tél. : 709.729.5097
education@gov.nl.ca

